MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Liberté
Égalité
Fraternité

Labellisation Lycée des métiers

Introduction

Fiche 2 - Choisir la labellisation : la plus-value du label

Pour un établissement, choisir de préparer la labellisation ou d'engager son renouvellement est une démarche volontaire qui doit être portée collectivement.

La fiche de synthèse ci-dessous a vocation à nourrir la réflexion des personnels de direction et de leurs équipes. Elle présente les axes de plus-value, conditions de réussite et points de vigilance incontournables identifiés à partir des retours d'expériences des établissements qui se sont pleinement approprié la démarche et de ceux des experts académiques qui les accompagnent, en particulier les référents Lycée des métiers et Qualéduc, les corps d'inspection et les personnels des services des délégations de région académique à la formation professionnelle initiale et continue. Ces éléments ont également guidé la rédaction des fiches du vade-mecum.

Ce que permet la démarche de labellisation Lycée des métiers

Instaurer une démarche d'amélioration continue au sein de l'EPLE

Mettre en valeur l'identité de l'établissement, en rapport avec la carte des formations

Renforcer la communication interne et l'animation du collectif de travail des personnels de l'établissement

Renforcer l'implication de l'ensemble de la communauté éducative

Faciliter le développement de partenariats variés (entreprises, institutions…)

Faciliter l'obtention de financements de projets (NEFLE, partenariats, AMI CMA, etc.)

La mise en place de la démarche et son bon fonctionnement nécessitent…

- La mise en place d'un groupe de travail qualité et amélioration continue au sein de l'EPLE.
- Le suivi régulier des indicateurs définis.
- La rédaction d'un bilan annuel a minima, présenté aux instances de l'établissement (conseil d'administration, conseil pédagogique…).
- L'articulation des démarches, en s'appuyant sur une auto-évaluation collective et régulière.

… et une attention particulière à :

L'accompagnement de l'établissement par l'académie ou la région académique et des équipes de l'établissement en interne.

La traçabilité, à prévoir en même temps que la mise en place de la labellisation, afin de faciliter le suivi des indicateurs et la revue de projet.

La pérennisation de la démarche, par l'inscription dans le quotidien et le collectif.